

Monsieur Bernhard Pulver
Conseiller d'Etat
Direction de l'instruction publique
Sulgeneckstrasse 70
3005 Bern

Bienne, le 30 juin 2010

Prise de position du CAF : Rapport sur les écoles moyennes

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris connaissance avec le plus grand intérêt du Rapport 2009 sur les écoles moyennes et des débats qui ont suivi sa publication, dans les milieux concernés (par exemple lors de la Journée du gymnase en janvier 2010) et dans la presse. Pour alimenter à son modeste niveau la réflexion sur l'avenir des écoles moyennes, et en perspective de la réforme imminente de la Loi sur l'école obligatoire, le CAF vous prie de prendre connaissance de la prise de position suivante, élaborée en section spécialisée (DECOO) sur mandat de l'assemblée plénière du 16 juin 2010.

Prise de position en bref

1. Le Rapport 2009 sur les écoles moyennes est un rapport sérieux et une bonne base de travail pour aborder les réformes à venir.
2. Diverses évaluations ont mis en lumière certaines faiblesses de la structure des études gymnasiales 9+3 actuellement en vigueur dans la partie francophone du canton de Berne. Leurs résultats doivent être interprétés de manière critique, mais ces études doivent nous inciter à réfléchir à des solutions et des améliorations, dans l'intérêt même des francophones.
3. Il n'appartient pas au CAF de trancher entre la position défendue par les gymnases et celle de la CODES (Conférence des directeurs francophones de l'enseignement secondaire), mais au contraire de susciter une réflexion centrée sur l'intérêt des élèves et la qualité de la formation dans son ensemble.
4. Au vu des grands chantiers à venir (notamment RELEO 2012 / REVOS 2012), le CAF encourage votre Direction et les milieux concernés à repenser l'ensemble du secondaire, en réfléchissant en termes de cycles plutôt qu'en termes de degrés strictement séparés les uns des autres.

Argumentation

1. Un outil de qualité

Le Rapport 2009 sur les écoles moyennes est un rapport interne, qui n'a pas été mis en consultation à proprement parler. Il doit donc être conçu comme un outil de travail à l'usage des spé-

cialistes, et en tant que tel, il remplit pleinement sa fonction. Ce document est le reflet fidèle de la situation actuelle et des mutations subies ces dernières années par la formation gymnasiale. Il offre des informations factuelles utiles, présente des comparaisons intéressantes, pose les bonnes questions et suscite des réflexions stimulantes, en proposant des solutions possibles, qu'il convient d'adapter à la partie francophone du canton.

2. Une saine remise en cause

La formation gymnasiale a fait l'objet de plusieurs études comparatives au niveau national. Le CAF est conscient du fait que les résultats de la plus récente d'entre elles, EVAMAR II, doivent être analysés avec une certaine distance critique dans la partie francophone du canton de Berne, pour des raisons statistiques notamment. Cependant, les résultats parfois préoccupants de ces études, combinés aux observations faites sur le terrain par de nombreux enseignants depuis l'introduction du gymnase en trois ans, doivent nous inciter à réfléchir à des améliorations possibles du système.

Le CAF soutient les exceptions francophones dans toute la mesure du possible, lorsqu'elles sont justifiées. Dans le cas présent, il estime que la formation francophone doit pouvoir préserver sa propre voie, indépendante sans toutefois être hermétique aux expériences faites dans la partie alémanique du canton. Les expériences faites grâce à la « quarta » alémanique et ainsi que les réflexions effectuées quant à la réforme de la formation secondaire ne doit pas laisser les francophones indifférents. Ce d'autant plus que les filières bilingues ont privilégié le modèle de classes qui intègrent francophones et alémaniques. Elles ont fait leurs preuves depuis une décennie et elles sont appelées à se développer, à Bienne notamment. Fort de son bilinguisme et de la cohabitation de deux cultures et de deux systèmes, le canton de Berne devrait donner l'occasion aux francophones et aux alémaniques de bénéficier des expériences les uns des autres, plutôt que de se murer chacun dans sa spécificité. Par conséquent, les réflexions sur la quarta doivent être analysées à la lumière des sensibilités francophones et adaptées à notre système.

Il nous paraîtrait dommageable que la minorité francophone s'accroche à tout prix à un système (le 9+3 au sens strict) si celui-ci devait véritablement s'avérer moins bon que d'autres. Celui-ci ne devrait pas être conçu comme une spécificité romande, qui serait la norme définitive en terres francophones. Plusieurs cantons travaillent actuellement à une réforme de leur système. Il faut rappeler par ailleurs que la Confédération exerce une pression certaine pour la mise en place d'un gymnase en quatre ans et que, par conséquent, des solutions devront de toute manière être trouvées. La clause d'exception, négociée autrefois par les cantons romands, pourrait à terme être abolie, à la demande de la CDIP. Le CAF souhaiterait donc participer à une réflexion proactive, plutôt que d'attendre de subir des changements contraints.

3. Objectif premier : l'intérêt des élèves et à la qualité de la formation

Le CAF n'a pas pour vocation de défendre une filière plutôt qu'une autre, et encore moins de dresser un degré contre un autre. Il comprend les craintes des enseignants du degré secondaires I qu'ils soient de Bienne et a fortiori du Jura bernois, face à la perspective d'une quarta au sens strict. De même, le CAF comprend les efforts des recteurs des gymnases en faveur d'une formation gymnasiale en quatre ans, comme le veut la norme fédérale. Il ne peut donc pas se prononcer pour un modèle contre l'autre. Des solutions innovantes et créatives peuvent et doivent être trouvées, avec en ligne de mire un critère simple et prioritaire entre tous : l'intérêt des élèves et la qualité globale de la formation secondaire.

Les intérêts des écoles et des gymnases à conserver leurs effectifs ou à en attirer de nouveaux, la défense d'un degré face à un autre ou la crainte du changement ne doivent pas faire obstacle à cet intérêt prioritaire. Le canton a pour mission de veiller à la qualité de la formation, avant tout. Si cette qualité passe par une réforme en profondeur, celle-ci doit être menée, non pas contre les milieux concernés, mais avec eux.

Aux yeux du CAF, il s'agit également de ne pas perdre de vue la formation professionnelle, qui est fondamentale puisqu'elle accueille 80% des jeunes en formation. Par conséquent, une réflexion globale sur l'ensemble du cycle secondaire permettrait de tenir compte des besoins et des spécificités de toutes les filières, qu'elle conduisent au niveau tertiaire ou non.

4. Appel à une réforme du secondaire et recherche de solutions innovantes

L'école moderne est pensée en termes de cycles. Cela pourrait être le cas également des écoles moyennes. Ainsi, il s'agirait d'atténuer le fossé entre les degrés secondaires I et II en jetant des ponts et en facilitant le passage d'un degré à l'autre, voire même en gommant peu à peu la frontière entre les degrés. En évitant de se concentrer uniquement sur la 9^e année, on pourrait porter la réflexion sur l'ensemble du secondaire. Certes, une telle évolution passe par un travail en profondeur, qui ne s'effectue pas en un jour. Le CAF en est conscient, mais il estime que l'occasion fournie par la révision de la Loi sur l'école obligatoire (RELEO 2012) est propice à une telle réflexion.

Ainsi, des solutions innovantes et intermédiaires pourraient être trouvées, en dialogue avec les milieux concernés. Certains parlent par exemple de permettre aux élèves en 9^e de passer une journée par semaine dans un établissement du secondaire II, pour se familiariser avec celui-ci, en fonction de leurs intérêts et selon leur projet de formation future. Une telle solution permettrait non seulement aux élèves de 9P (prégymnasiale) de passer une journée par semaine au Gymnase, en découvrant les options spécifiques, mais aussi aux élèves des classes M et G de se familiariser avec les écoles de commerce, l'apprentissage ou la formation professionnelle. De même, les enseignants du secondaire I et II pourraient se retrouver autour de projets qui concerneraient l'ensemble du secondaire. A ce titre, il est important de rappeler que la formation des enseignants du cycle secondaire vise à les préparer à enseigner tant au degré I qu'au degré II. La piste évoquée ci-dessus aurait l'avantage de concerner tous les élèves de 9^e, voire l'ensemble du cycle secondaire, tout en créant certainement une dynamique propice à la qualité de la formation. Au lieu d'aborder la fin de la 9^e année comme une période qui se termine, les élèves se sentiraient pris dans une dynamique positive d'ouverture vers leur formation à venir. Familiarisés avec les spécificités et les exigences du secondaire II, ils aborderaient plus sereinement ce passage délicat que constitue actuellement l'entrée dans les filières gymnasiales ou professionnelles,

Conclusion

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le CAF appelle votre Direction et les milieux de la formation francophone à aborder la réforme RELEO 2012 / REVOS 2012 et la réflexion sur les écoles moyennes dans un esprit ouvert à de nouvelles solutions tout en tenant compte des expériences faites dans la partie alémanique du canton. La recherche de qualité, dans l'intérêt des élèves doit être prise en compte au même titre que les craintes des écoles secondaires ou des petites communes

Au sujet de la structure de la formation gymnasiale, le CAF ne prône pas la création pure et simple d'une « quarta » de type alémanique. Il appelle de ses vœux une réforme en profondeur non seulement de la 9^e année, mais de l'ensemble du secondaire I et II. Cette réforme doit être pensée en termes de cycle plutôt que de degrés. C'est dans le cadre de cette réflexion que la formation gymnasiale **en quatre ans** doit s'inscrire, comme le prescrit la législation fédérale. Les enseignants secondaires doivent être encouragés à collaborer, comme le permet leur formation. A terme, le CAF est persuadé que l'excellente réputation des gymnases bernois, notamment ceux de Bienne, perdurera et que les élèves des autres filières pourront s'épanouir, chacun dans leur domaine. Notre région a besoin aussi bien de personnes jouissant de formations académiques que d'ingénieurs, de techniciens et de spécialistes. Par conséquent le secondaire doit faire l'objet de toute notre attention, notamment le secondaire I, qui crée la base sur laquelle se construit l'élève. Economiesuisse l'a bien compris, en déclarant dans un récent communiqué qu'il est « primordial que l'école obligatoire soit d'excellente qualité » et que « des mesures s'imposent ».

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de nos sentiments respectueux.

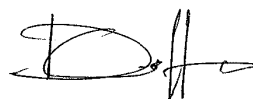
Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

La présidente :



Béatrice SERMET-NICOLET

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Copies : CODES – Conférence des directeurs francophones de l'enseignement secondaire
Conseil du Jura bernois (par courriel)
Députation francophone (par courriel)
Forum du Bilinguisme (par courriel)
Gymnase français de Bienne
Gymnase de la rue des Alpes (Bienne)
Ville de Bienne, Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture

Notre réf. 3.8.8.2 // DOCSSTA\350301\1DG